

Depuis mars 2018, le service État civil possède désormais la station d'enregistrement nécessaire à la transmission des demandes de titres d'identité biométriques.

Dépôt des demandes : l'après-midi exclusivement sur rendez-vous

Retraits des documents : le matin sans rendez-vous (attention fermeture le mardi matin)

Les documents dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée etc.

[Consultez la liste des pièces justificatives à fournir](#)

ATTENTION : vous devrez présenter des documents originaux, ainsi que le dossier complet.
Pour consulter les documents demandés en fonction de votre situation, cliquez ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Vous pouvez également retirer les Cerfa en mairie

A savoir : A l'approche de la période estivale, les délais de production de la CNI (carte nationale d'identité) et du passeport sont plus longs. Pensez à anticiper votre demande.

@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36